

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

14590 - Ecouter le Coran à partir du lecteur de CD du bus

question

Est-il permis d'écouter le Coran à partir du lecteur de CD du bus ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le Coran est la parole d'Allah révélée à Muhammad (bénédition et salut soient sur lui). L'on en recommande la lecture et la fréquente récitation. Celle-ci est l'un des moyens de progression à travers les échelles du paradis d'après un hadith sûr rapporté par Abd Allah ibn Amr ibn al-As (P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **On dira à l'habitué à la lecture du Coran : lis et progresse et récite bien comme tu avais l'habitude de le faire dans ta vie antérieure ; ton rang sera fixé en fonction du dernier verset que tu auras lu .**

L'écoute du Coran est aussi recommandée conformément à la pratique du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) qui, après avoir écouté la récitation d'Abou Moussa al-Ach'ari, lui a dit : **Si seulement tu voyais comment j'ai écouté ta récitation d'hier nuit !**

Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) demanda à Abd Allah ibn Massoud (P.A.a) de lui réciter du Coran et Abd Allah lui dit : **Je te le récite alors que c'est à toi qu'il a été révélé ! ? - J'aime à l'entendre de la bouche d'un autre** Dit le Prophète (bénédition et salut soient sur lui).

Il en est de même, ô frère auteur de la question, de votre écoute du Coran à partir d'un CD ou d'un magnétophone ou de la radio ou de la télévision. Tout cela est recommandé ; que vous soyez chez vous ou dans votre voiture ou dans un bus ou en d'autres endroits appropriés, pourvu d'écouter avec concentration, vous serez récompensé pour votre écoute. Allah le sait mieux.